

Particuliers

Que deviennent les heures de formation inscrites au Dif dans la fonction publique ?

Le compte personnel de formation (CPF) a remplacé le droit individuel à la formation (Dif) en 2017.

Les heures de formation qui étaient inscrites à votre Dif ont été **automatiquement** reportées sur votre CPF.

Vos droits à formation sont consultables sur le portail moncompteformation.gouv.fr :

Téléservice : [Mon compte formation](#)

Et aussi...

[Compte personnel de formation \(CPF\) dans la fonction publique d'État \(FPE\)](#)

[Compte personnel de formation \(CPF\) dans la fonction publique territoriale \(FPT\)](#)

[Compte personnel de formation \(CPF\) dans la fonction publique hospitalière \(FPH\)](#)

Textes de référence

[Décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie](#)



MAIRIE DE SOLENZARA

Piazza di a Meria
20145 - SOLENZARA

Lun - Ven : 8h > 12h14h > 17h

[04 95 57 40 05](tel:0495574005)